

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat</p> <p>Service d'évaluation des fonctions</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision 1.11.1982	Date de mise en application
1. Dénomination de la fonction Chef/cheffe de stand		Code fonction 6.30.007	
2. But de la fonction Contrôler et maintenir en état de fonctionnement les installations électroniques et mécaniques de tir. Nettoyer et entretenir les bâtiments et les abords du stand. Recevoir et informer les utilisateurs.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la responsabilité du stand, la préparation et la mise à disposition des places de tirs (mise sous tension des installations, réglage des sondes et des cibles), selon un programme établi par la direction et les utilisateurs (armée, sociétés, individuels); - le contrôle régulier de l'état des installations électroniques et mécaniques (stand et ciblerie) et la propreté des micros et des sondes; - la détection et la localisation des pannes, l'échange des éléments défectueux, la remise en état de fonctionnement et les essais y relatifs; - l'enseignement aux utilisateurs du fonctionnement des installations et des appareillages électroniques servant à l'enregistrement du tir; - la présence du titulaire dans le stand pendant toute la durée des tirs afin de superviser les opérations et de parer aux petites déficiences; - le contrôle régulier des installations de tir aux pistolets; - la réparation des cibles (cadres, entoilage, collage, etc.); - la gestion de la réserve de munitions entreposée à la chambre forte, la remise de la munition aux sociétés, le contrôle du retour des emballages vides; - la tenue du contrôle des tirs d'entraînements et sportifs des sociétés et du nombre d'heures à facture à la troupe; - la tenue de la caisse, l'encaissement de la location des cibles et des téléphones; - la vérification et le contrôle des installations et du matériel après utilisation et l'établissement de rapports si dégâts constatés; - l'entretien, le nettoyage de la place de tir (moquette - tapis Airex - mobiliers sanitaires - ciblerie - locaux - etc.), des alentours (chemin d'accès, clôture, parties herbeuses, buttes, etc.); - l'exécution d'autres tâches administratives ou manuelles requises par les supérieurs hiérarchiques; - la direction du personnel détaché au stand de tir. 			
4. Exigences de la fonction Avoir un CFC de mécanicien/mécanicienne, d'électricien/d'électricienne ou d'électronicien/d'électronicienne.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	F	D	F	C	F	Cl. max. 11
Points	22	11	31	11	32	Total 107